

**MESSAGE INTRODUCTIF SUR LE
CRÉDIT D'ENGAGEMENT
CONCERNANT LES ÉTUDES POUR UN
NOUVEAU CENTRE SCOLAIRE**

**SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉES PRIMAIRE
DU 12 JUIN 2023.**

Table des matières

1	CONTEXTE	4
1.1	ANALYSES INTERNES	4
1.2	ETUDES PRÉLIMINAIRES	4
1.3	POSITION DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT	5
1.4	POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL	5
1.5	ATELIERS PARTICIPATIFS	6
2	PROJET	6
3	ESTIMATION DES COÛTS	7
4	CRÉDIT D'ÉTUDES	8
5	FINANCEMENT DES ETUDES	8
6	PLANNING ET ÉTAPES SUIVANTES	9

Citoyennes et citoyens de Savièse,

Par le présent message, le Conseil municipal sollicite l'Assemblée primaire à autoriser l'engagement de CHF 2'000'000.-- TTC destinés à la planification de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site de Moréchon, comprenant 15 salles de classe, 5 demis-salles, 2 salles de gym et un espace UAPE doté d'un réfectoire de 150 places.

Ce crédit servira au développement de l'avant-projet, du projet d'ouvrage, de la procédure de demande d'autorisation de construire et des appels d'offres, de la comparaison des offres, ainsi qu'un devis général estimé à plus ou moins 10%.

Savièse, le 10 mai 2023

Le Conseil municipal

1 CONTEXTE

1.1 Analyses internes

Dès 2018, le Conseil municipal, a entamé une réflexion globale sur la rénovation des écoles de village, ainsi que sur les besoins en infrastructures scolaires liées à l'évolution de la population sur un horizon de 10 ans. Cette première analyse interne a fait ressortir que les bâtiments existants nécessitaient des travaux de rénovations importants pour le remplacement des systèmes de chauffage, des fenêtres, des luminaires et pour l'amélioration de l'enveloppe thermique. De plus, ils ne respectaient pas les normes de construction actuelles en termes de sécurité (séisme et protection incendie) et d'usage (enseignement et accessibilité). Par ailleurs, les besoins en salles de classe et de gymnastique à l'horizon 2030 imposaient la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les futurs élèves.

Le Conseil municipal a donc décidé de lancer les travaux de rénovation et de mise aux normes du centre scolaire de Moréchon 1 datant de la fin des années 70 et accueillant le plus grand nombre d'élèves et d'enseignants. Parallèlement, il a souhaité entamer des réflexions plus avancées sur l'avenir des écoles de village. Les conclusions de ces premières analyses internes ont présenté à la population saviésanne en 2019. Tenant compte des avis exprimés et des questions soulevées, lors de cette Assemblée primaire, le Conseil municipal mandatait différents bureaux d'études spécialisés afin d'analyser certains aspects plus en détails et d'envisager toutes les variantes possibles quant à l'avenir des bâtiments scolaires des villages.

1.2 Etudes préliminaires

Entre 2020 et 2022, diverses études ont été réalisées par des mandataires spécialisés dans plusieurs domaines :

- Analyse et prévision de l'évolution démographique de Savièse et élaboration de scénarios concernant le nombre d'élèves à l'horizon 2030 ;
- Identification de sites potentiels pour accueillir une nouvelle école et UAPE selon différents critères urbanistiques ;
- Analyse des aspects liés au transport des élèves et aux problématiques de mobilité aux abords des écoles ;
- Analyse sociologique et de l'importance des écoles pour les villages ;
- Elaborations de variantes et estimations des coûts de rénovations et de constructions.

Sur la base de ces différentes analyses, trois variantes ont été identifiées, étudiées en détails et leur coût déterminé :

1. Transformation et rénovation des écoles de village (8 salles de classe), construction d'un nouveau bâtiment de 9 salles de classe et d'une salle de gymnastique, ainsi que réalisation de structures temporaires pour accueillir les élèves durant les travaux.
Coût : CHF 20'051'000 (subventions estimées de CHF 1'883'000 incluses)
2. Reconstruction complètes des écoles de village (10 salles de classe), construction d'un nouveau bâtiment de 7 salles de classe et d'une salle de gymnastique, ainsi que réalisation de structures temporaires pour accueillir les élèves durant les travaux.
Coût : CHF 19'989'000 (subventions estimées de CHF 1'640'000 incluses)
3. Construction d'un nouveau bâtiment avec 17 salles de classe et une salle de gymnastique et rénovation des bâtiments des villages pour une autre affectation à définir.
Coût : CHF 13'646'000 (subventions estimées de CHF 2'854'000 incluses).

1.3 Position du service de l'enseignement

Sur la base des résultats des études préliminaires, le Conseil municipal a interpellé le service de l'Enseignement afin de connaître quelles variantes étaient acceptées par ledit service et les subventions que la Municipalité pouvait obtenir. La réponse reçue au début de l'année 2022 ne laissait guère de marge de manœuvre à la Municipalité, puisqu'elle indiquait que « *le Canton subventionnera uniquement la construction d'un nouveau bâtiment scolaire* ».

Les arguments avancés par le service de l'enseignement étaient la rationalisation logistique et administrative ainsi que l'équité de traitement entre écoliers saviésans. En effet, aujourd'hui déjà seule une partie des petits écoliers des niveaux 1H à 4H fréquente les écoles de villages. Les autres étant déjà sur le site de Moréchon dans le bâtiment construit en 2014.

De plus, le service s'appuie sur le fait que les possibilités d'agrandissement des écoles de village sont limitées, l'espace extérieur étant contraint et qu'il s'agit de petits centres scolaires de 2 salles de classes seulement. Il n'est, de leur point de vue et de celui du Conseil municipal, pas rationnel d'investir de grosses sommes d'argent pour les rénover avec si peu de possibilités d'accueil supplémentaires.

Concrètement cela signifie que pour les variantes 1 et 2 présentées ci-dessus, les subventions estimées ne pourraient être perçues, augmentant ainsi la différence de coût avec la variante 3, la faisant passer de près de CHF 6 mios à près de CHF 8 mios CHF.

La variante la plus rationnelle et la seule qui aille dans le sens de l'article 10 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) du 24 février 2021 qui précise : « *Pour chaque projet, la variante retenue doit garantir la solution la plus avantageuse sur le plan économique* ».

1.4 Position du Conseil municipal

Après avoir achevé cette partie préliminaire, le Conseil municipal publiait en détail les différents résultats de la démarche dans une édition spéciale du Savièse infos (disponible sur le site internet de la commune sous la rubrique <https://www.saviese.ch/fr/saviese-information-125.html>) et organisait en complément une soirée d'information en date du 2 mai 2022.

Le Conseil municipal, tenant compte de l'ensemble des éléments à sa connaissance, a donc pris les décisions suivantes :

1. Les écoles de villages ne seront pas rénovées en tant qu'écoles mais, une fois les élèves partis, réaffectées pour d'autres utilisations ;
2. Le nouveau bâtiment scolaire sera construit sur le site de Moréchon, site le plus adapté étant situé à l'est du bâtiment accueillant la bibliothèque et la ludothèque ;
3. L'UAPE, actuellement répartie sur deux sites de Moréchon et Zambotte sera réunie à Moréchon, permettant d'augmenter sa capacité et palier aux besoins croissants en place d'accueil ;
4. Une salle de gymnastique supplémentaire à celle liée aux besoins exclusivement scolaires sera construite pour répondre aux besoins des différentes sociétés communales, notamment sportives ;
5. Le nouveau bâtiment scolaire sera prioritairement affecté aux élèves des petits degrés (1H à 3H, voire 4H lors du suivi sur 2 ans entre la 3H et la 4H) en remplacement des écoles de village ;
6. L'élaboration du projet de nouvelle école sera coconstruite avec la population, au travers d'ateliers participatifs.

1.5 Ateliers participatifs

Le bureau Idée21, mandaté par la Municipalité, a organisé durant la deuxième partie de l'année 2022, trois ateliers sur la thématique des écoles de demain. Le premier réunissait des élèves de 3H à 5H, le deuxième les enseignantes de 1H à 4H et le troisième était ouvert à toute la population et accueillait plus d'une vingtaine de participantes et participants.

A l'issue de ces trois ateliers participatifs, des rapports reprenant les discussions et évoquant les souhaits, désirs, propositions, des divers groupes ont été établis et transmis aux autorités communales. Les différents participants, notamment les enseignantes, ont pu également prendre connaissance des principaux résultats et le cas échéant les compléter.

Il ressort que les préoccupations des trois groupes se rejoignent autour des éléments suivants :

- L'école doit être fonctionnelle et adaptée aux différents usagers ;
- Les extérieurs doivent être pensés pour être verdoyants, sûrs et ouverts ;
- La question de la mobilité est cruciale pour la sécurité des enfants. La mobilité douce doit être favorisée ;
- L'école doit s'adapter aux élèves des petits degrés et prévenir les potentiels conflits avec les plus grands ;
- Les espaces pour l'école mais également modulable pour l'usages hors cadre scolaire ;
- Les bâtiments doivent être construits avec des matériaux durables et être peu gourmand en énergie ;
- Les bâtiments doivent être facilement extensibles pour permettre des agrandissements dans le futur.

Dans la mesure où ces préoccupations sont réalistes et partagées par le Conseil municipal, elles seront intégrées, de manière contraignante, au cahier des charges du concours d'architecture.

Finalement, un quatrième atelier participatif a eu lieu le 24 avril 2023, avec pour objectif de consulter toutes les personnes intéressées, sur l'avenir qui serait donné aux bâtiments des écoles de villages. Il y avait à nouveau un peu plus de 20 participantes et participants. Il en est ressorti des propositions intéressantes permettant de consacrer ces édifices aux besoins de la population et de pouvoir continuer à en faire des lieux de vie et d'échange important pour la dynamique villageoise. Cet atelier a également permis d'orienter la Municipalité dans les travaux qu'elle entreprendra au sein des bâtiment pour les rendre fonctionnels à l'usage souhaité par la population.

2 PROJET

Fort de tout ce processus préliminaire très complet, le Conseil municipal souhaite maintenant entrer dans une phase plus concrète dédiée à la planification de ce nouveau centre scolaire. Pour ce faire, la Municipalité doit, en collaboration avec le Service de l'enseignement, arrêter le programme des locaux qu'elle va intégrer avec les éléments contraignants issus des ateliers participatifs et des besoins liés à la population intégrer dans le cahier des charges du concours.

Le concours d'architecture peut ensuite être lancé avec tout le processus pour définir un lauréat et élaborer avec lui le projet de mise à l'enquête conforme aux estimations financières de la Municipalité. Parallèlement, il sera nécessaire de procéder à une modification partielle du plan d'affectation des zones pour que les terrains propriétés de la Municipalité et sis en zone agricole puissent accueillir une école. Il s'agira ensuite de mettre le projet à l'enquête publique - en vue d'obtenir une autorisation de construire. Parallèlement, les appels d'offres seront réalisés pour ensuite faire la comparaison des offres, ainsi qu'un devis général estimé à plus ou moins 10%. Le montant nécessaire pour la construction du nouveau bâtiment scolaire sera connu et pourra faire l'objet d'un crédit d'engagement auprès de l'Assemblée primaire avant le début des travaux.

Dans cette optique, une première décision de l'Assemblée primaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études. Il s'agit d'une enveloppe budgétaire permettant d'attribuer différents mandats (concours, architectes, ingénieurs et spécialistes) en vue d'organiser de réaliser un concours d'architecture, développer un avant-projet puis un projet de nouvelle école, d'obtenir l'autorisation de construire, et finalement de préparer la réalisation avec les appels d'offre.

Selon l'étude des besoins mais également les exigences du Service de l'enseignement pour les constructions scolaires, le programme prévisionnel des locaux est articulé comme suit :

- 12 salles de classes
- 1 salle d'informatique
- 1 salle mutualisée (musique-rythmique-animations)
- 1 salle ACM
- 5 demies-salles (appui, maîtres, technique, biblio, jeux symboliques)
- 2 salles de gym (dont une non subventionnée)
- 1 espace UAPE avec une capacité d'accueil d'environ 100 enfants et un réfectoire de 150 places (non subventionné).

La salle de gym supplémentaire et l'espace UAPE ne sont pas subventionnés par le Canton. Demeurent encore en suspens les questions de la nécessité de réaliser un abri de protection civil sous l'école et de la taille ainsi que des équipements de la cantine qui pourraient être plus importants. Pour ce dernier point en effet, un sondage est actuellement en cours auprès des parents de Savièse quant à leur vision de l'horaire continu. Il permettra de déterminer s'il s'agit, à terme, d'un besoin de la population saviésanne ou non. En fonction des retours, il y aura lieu d'intégrer ces éléments dans le projet ou du moins permettre une extensibilité de celui-ci dans le futur.

3 ESTIMATION DES COÛTS

Sur la base des coûts de construction du bâtiment scolaire Moréchon 2, d'exemples de construction d'écoles plus récentes en Valais central (Conthey et Ardon) et des valeurs d'expérience transmises par le Service Immobilier et Patrimoine de l'Etat du Valais, les coûts d'études et de réalisation ont pu être estimés à hauteur de CHF 20.1 mios TTC répartis comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - Nouvelle école de 17.5 unités avec | |
| 1 salle de gym de 6.5 unités subventionnées : | 13'675'000 CHF |
| - 1 salle de gym non-subventionnée : | 4'050'000 CHF |
| - 1 espace UAPE avec réfectoire de 150 places non-subventionné : | 2'375'000 CHF |

Ce coût est estimatif et ne sert pour l'heure qu'à définir une enveloppe disponible pour les honoraires des différents mandataires. Une décision de crédit de construction avec les coûts précis basés sur le projet d'ouvrage autorisé et les appels d'offre sera soumise ultérieurement à l'Assemblée primaire.

Concernant, les subventions, le Service de l'enseignement finance chaque unité reconnue par le département à hauteur de 30% d'un coût théorique de 454'000 CHF. Dans le cas présent, 24 unités (nouvelle école + 1 salle de gym) sont subventionnées ce qui correspond à un montant de CHF 3'269'000. Le Canton participe également au frais des aménagements extérieurs et de concours à hauteur de 30%. Le total des subventions globales espérées est donc d'environ 3.5 mios CHF, ce qui porte le montant net d'investissement à la charge de la Municipalité à près de CHF 16.6 mios CHF.

4 CRÉDIT D'ÉTUDES

L'ensemble des honoraires des ouvrages de références précités tourne, pour l'ensemble des phases du projet, aux alentours des 16% du coût total de la construction. Ainsi pour le projet de Savièse avec un coût estimatif de CHF 20,1 moi, il faut compter sur un montant global d'honoraires de l'ordre de CHF 3,25 mio qui sera probablement nécessaire à la réalisation de l'ensemble des études et mandats depuis le concours d'architecture jusqu'au à la mise en service du bâtiment.

Le crédit d'étude demandé à l'Assemblée primaire ne comprend pas l'ensemble des phases de planification, mais uniquement celles concernant les prestations nécessaires pour la réalisation des phases avant-projet, projet d'ouvrage, mise à l'enquête publique et appels d'offre. Ces différentes phases représentent environ 50 % de la totalité des prestations demandées aux mandataires pour l'ensemble du projet, soit un montant de CHF 1.63 mio CHF. Un montant spécifique de l'ordre de CHF 250'000 doit être prévu en sus pour couvrir les frais liés au concours d'architecture ainsi que les honoraires des mandataires spécialisés dans les domaines de la mobilité et de la géotechnique. Une réserve de divers et imprévus estimés à environ 5% du montant d'honoraires est aussi intégrée.

Au total, le crédit d'études se monte donc à :

CHF 2'000'000 CHF TTC.

Le Conseil municipal sollicite l'Assemblée primaire à autoriser l'engagement de CHF 2'000'000 TTC destinés à la planification de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site de Moréchon, comprenant 15 salles de classe, 5 demis-salles, 2 salles de gym et un espace UAPE avec un réfectoire de 150 places.

5 FINANCEMENT DES ETUDES

Les subventions pour la part d'honoraires soumise au crédit d'études ne s'appliquent pas à la totalité du montant présenté mais peuvent être estimées à environ 325'000 CHF. Le montant net restant à charge de la Municipalité est donc de 1'675'000 CHF et sera financé par le budget des investissements ordinaires sur les exercices 2023 à 2025.

Planification budgétaire	Dépense	Recette	Auto-financement	Emprunt
2023	CHF 200'000	CHF 60'000	CHF 140'000	-
2024	CHF 800'000	CHF 100'000	CHF 700'000	-
2025	CHF 1'000'000	CHF 165'000	CHF 835'000	-
	CHF 2'000'000	CHF 325'000	CHF 1'675'000	-

6 PLANNING ET ÉTAPES SUIVANTES

La décision qui sera prise lors de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023 donnera un signal à la Municipalité de Savièse quant à l'avenir de ses écoles et engagera donc un processus qui devrait prendre fin en 2028 et verra l'édification d'un nouveau bâtiment scolaire permettant un accueil de qualité pour les élèves saviésans.

Le planning intentionnel général, à l'état actuel est le suivant :

- | | |
|--|----------------------------|
| – Présentation du crédit d'études à l'Assemblée primaire : | 12 juin 2023 |
| – Validation programme des locaux par Etat du Valais : | juin 2023 |
| – Concours d'architecture : | automne 2023 |
| – Résultats du concours : | printemps 2024 |
| – Avant-projet : | 1er semestre 2024 |
| – Projet d'ouvrage : | 2e semestre 2024 |
| – Modification partielle du PAZ : | courant 2024 |
| – Mise à l'enquête publique : | fin 2024 |
| – Appels d'offre : | 1er semestre 2025 |
| – Présentation crédit d'engagement pour la construction à l'Assemblée primaire : | printemps 2025 |
| – Début des travaux : | été 2025 |
| – Mise en service : | rentrée scolaire 2028/2029 |